



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 160-2021

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 160-2021 décrétant des travaux de remplacement des surpresseurs au bâtiment de traitement du réseau d'égout municipal et autorisant un emprunt de 39 900 \$ a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt du projet de règlement et présentation : 15 février 2021

Avis de motion : 15 février 2021

Approbation des personnes habiles à voter (abonnés du réseau) : 1^{er} avril 2021

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 11 juin 2021

Le règlement # 160-2021 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE compte tenu des mesures applicables actuellement en vertu de la pandémie à la COVID-19 et des directives en vertu des décrets en zone « jaune », ce règlement peut être consulté en personne à l'hôtel de ville sur rendez-vous. Il est accessible en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com, page Ma Ville, onglets *Règlement municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 14 juin 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 juin 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.